

## GARANTIE PIVOINE SURCOMPLÉMENTAIRE



Pour un remboursement renforcé,  
optez pour la **Surcomplémentaire Pivoine** !

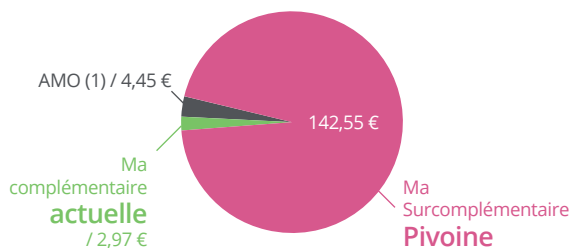
Vous êtes salarié et disposez déjà d'une complémentaire santé ?  
Vous bénéficiez d'un niveau de garantie insuffisant ? Vous souhaitez renforcer vos remboursements ?  
**La Mutuelle UMC vous propose une surcomplémentaire qui permet de consolider vos garanties.**

### EXEMPLES DE REMBOURSEMENT



#### OPTIQUE

Monture + verre à faible correction.



DEPENSE TOTALE 150 €

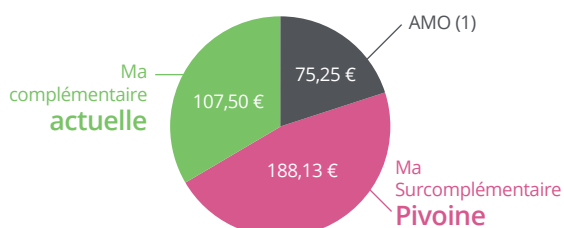


Je vais chez l'**opticien** pour l'achat d'une paire de lunettes pour voir de près (monture + verres à faible correction). Ma complémentaire santé me rembourse à hauteur de 100 % de la Base de remboursement de l'Assurance maladie Obligatoire. Grâce à ma Surcomplémentaire **Pivoine** qui me rembourse 142,55 €, la totalité des 150 € de dépenses sera prise en charge.  
Philippe, 42 ans



#### PROTHÈSE DENTAIRE

Couronne prise en charge par l'AMO (1).



DEPENSE TOTALE 400 €



Je vais chez le **dentiste** pour effectuer une pose de couronne pour une dépense totale de 400 €. Ma complémentaire santé me rembourse 100 % de la Base de remboursement de l'Assurance Maladie. Grâce à ma garantie **Pivoine** Surcomplémentaire qui me rembourse 188,13 €, il me reste à charge seulement 29,13 €.  
Odile, 50 ans



Un site internet sécurisé [mutuelle-umc.fr](http://mutuelle-umc.fr) : suivi de votre contrat, consultation des remboursements...

Votre conseiller vous accompagne pour une mise en place simple et rapide de votre contrat > **01 49 29 49 29**

# UMC Surcomplémentaire santé

## GARANTIE PIVOINE

Remboursements exprimés en pourcentage de la BR (2) ou en forfait (euros)

NATURE DES FRAIS ENGAGÉS	REMBOURSEMENT *
<b>Appareillage</b>	
- appareillage, acoustique, orthopédie pris en charge par l'AMO (1)	40 %
+ forfait appareillage	230 €
- forfait piles d'appareils acoustiques (si remboursement AMO (1))	60 € / an
<b>Optique</b>	
- optique pris en charge par l'AMO (1)	40 %
+ forfait verres et monture, lentilles acceptées ou refusées par l'AMO (1)	150 € / an
- forfait lentilles jetables	75 € / an
<b>Dentaire</b>	
<b>• Remboursables par l'AMO (1) :</b>	
- soins dentaires (INO-SDE-END-AXI-TDS)	30 %
- prothèses dentaires (PAR-PAM-PFC-PFM-IMP-RPN-PDT-ICO)	175 %
- orthodontie (TO - ORT) remboursée par l'AMO (1) à 70%	80 %
- orthodontie (TO - ORT) remboursée par l'AMO (1) à 100%	50 %
<b>• Non remboursables par l'AMO (1) :</b>	
- prothèses dentaires (PFC-RPN)	161,25 € / prothèse
- prothèses dentaires provisoire (PDT)	34,50 € / dent
- actes dentaires, autres que prothèses dentaires (ATM)	91,50 € / an
<b>Hospitalisation médicale ou chirurgicale ou psychiatrique dans un établissement de santé</b>	
- frais de séjour (dans un établissement public ou privé)	20 %
- participation forfaitaire sur actes techniques lourds	oui
- transport accepté par l'AMO (1)	35 %
- forfait journalier hospitalier illimité (sauf EMS (3), 90 jours par année civile)	18 €
<b>Autres prestations</b>	
- garantie assistance et juridique santé	inclus

### Contrat Non Responsable :

Les garanties répondent aux dispositions en vigueur dans le cadre de la nature du contrat désigné ci-dessus.

\* Prestations complémentaires au remboursement de l'AMO (1) et de la mutuelle détenue par l'assuré dans la limite des frais réels. Les prestations sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement conventionnelle de l'AMO (1) ou en forfait.

**(1) AMO = Assurance Maladie Obligatoire - (2) BR = Base de Remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire -**

**(3) EMS = Etablissements Médico-Sociaux**

ATM : actes techniques médicaux - AXI : prophylaxie bucco-dentaire - END : actes d'endodontie - ICO : inlay-core - INO : actes inlay-onlay - IMP : implantologie - ORT : orthodontie médecin - PAR : prothèses amovibles définitives résine - PAM : prothèses amovibles définitives métalliques - PDT : prothèses dentaires provisoires - PFC : prothèses fixes céramiques - PFM : prothèses fixes métalliques - RPN : réparations sur prothèse - SDE : soins dentaires - TDS : parodontologie (actes sur tissus de soutien de la dent) - TO : orthodontie.